

Garantie HÉRITAGE

Pour les véhicules de plus de 15 ans et de moins de 200 000 km au jour de la souscription

Conditions d'éligibilité du véhicule

Critère	Condition
Type de véhicule	Véhicule de tourisme 4 roues : Essence, Diesel, Hybride, Électrique
PTAC	≤ 3,5 tonnes
Ancienneté	Plus de 15 ans au jour de la vente (1re mise en circulation postérieure au 1er janvier 1955)
Immatriculation	Réceptionné et immatriculé en France métropolitaine
Usage	Achat auprès du Vendeur pour un usage privé
Franchise kilométrique	300 km parcourus depuis le Jour de la vente avant prise d'effet pleine

Organes et pièces couverts (sous réserve des Conditions Générales)

Organe / pièce	Couverture
Alimentation : pompe à injection, électrovanne d'arrêt de pompe, injecteurs, module d'injection, régulateur de pression, pompe à carburant, carburateur, puits de jauge, moteur pas à pas, pompe à vide, boîtier papillon	✓
Boîte de vitesses manuelle et Pont : arbres, pignons, synchros, fourchettes, roulements et bagues, carter (si bris d'un organe couvert), verrouillage, capteur de vitesse, différentiel, bielles internes, satellites et planétaire, émetteur/récepteur hydraulique, butée d'embrayage	✓
Boîte de vitesses automatique : calculateur, convertisseur de couple, électrovanne, bloc hydraulique, capteur de vitesse, capteur de pression d'huile, pompe à huile	✓
Climatisation : compresseur, condenseur, évaporateur, détendeur	✓
Direction : crémaillère, boîtier, pompe de direction assistée, vérin, valve distributrice, colonne, axes, cardans, électropompe	✓
Électricité : bobines d'allumage, ventilateurs électriques, alternateur, démarreur, régulateur, allumeur, module d'allumage, calculateur moteur, relais de préchauffage, moteurs électriques d'origine	✓
Freinage : cylindres de roues, maître-cylindre, servofrein, pompe à vide, bloc ABS, répartiteur	✓
Moteur : culasse, joints de culasse, bloc moteur, chemises, pistons et axes, vilebrequin, embiellage, segments, arbres à cames, soupapes, guides, valves, pompe à huile	✓
Refroidissement : pompe à eau, calorstat, boîtier d'eau, thermo-contact, thermostat, motoventilateur, échangeur air/air, radiateur moteur	✓
Suralimentation : turbo, électrovanne de turbo, géométrie variable, échangeur, compresseur	✓
Transmission : arbre longitudinal, palier, transmissions, soufflets	✓
Premier diagnostic (inclus dans le plafond)	≤ 300 €

Plafond de remboursement

Le plafond de remboursement appliqué pour toute la durée de la Garantie commerciale ne peut excéder le montant TTC indiqué sur le certificat de garantie, toutes interventions confondues, sans pouvoir dépasser la Valeur d'achat du véhicule garanti au jour de la panne. Aucun dommage n'est pris en charge au-delà de la limite kilométrique figurant sur le certificat.

Les + de la garantie

- Couverture des organes mécaniques, électriques et électroniques majeurs (moteur, boîte de vitesses, direction, freinage, climatisation, refroidissement, suralimentation, transmission).
- Premier diagnostic pris en charge dans la limite de 300 € TTC.
- Garantie cessible gratuitement entre particuliers en cas de revente.
- Couverture étendue à la France métropolitaine, la Principauté de Monaco et aux séjours temporaires de moins de 90 jours dans plusieurs pays d'Europe.

Principales exclusions

- Pannes sur des organes ou pièces non listés ci-dessus, accident, choc, élément étranger au véhicule.
- Usure normale des pièces, défaut d'entretien, négligence, modification non conforme aux préconisations du constructeur.

TRIOMPHE GARANTIE

Garantie commerciale gérée par SPGA SAS

Garantie HÉRITAGE

Pour les véhicules de plus de 15 ans et de moins de 200 000 km au jour de la souscription

- Consommables, pièces d'usure, accessoires, opérations d'entretien courant.
- Véhicules de moins de 15 ans, véhicules de marques exclues (liste en Conditions Générales), véhicules à usage professionnel, de location courte durée ou de compétition.
- Panne survenant pendant les 300 premiers kilomètres suivant le Jour de la vente.